

DELIBERATION **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU** **C.C.A.S.**

Séance du mercredi 24 mai 2023



04.66.01.09.38

ccas@bellegarde.fr

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
12	10	10

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (10) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, CANET Marinette, RIGAL Olivier, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, KAIL Muriel, FLORENT Judith, CHABALIER Odette, GRANIER Janine

Étaient absents (2) : Madame EL AIMER Nadia Monsieur HERITIER Adrien.

Procurations (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance **GARCIA Elisabeth**.

Monsieur Le Président expose la situation économique de Madame [REDACTED] qui est en attente de la réouverture de ses droits à la retraite momentanément suspendus pour une raison administrative. Madame sera dans l'impossibilité de payer les loyers de mai et juin 2023 et nous sollicite pour un montant de 517.20€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

DECIDE

- De soutenir Madame dans ce contexte spécifique en lui octroyant une aide de 517.20 euros.
- Ce montant sera versé directement sur le compte bancaire de la Sémiga. La facture et le relevé bancaire figurent en pièces jointes.

QUESTION N°		
A/28/2023		
OBJET		
AIDE FINANCIERE N°019		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
10	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
2023		
DEPOT EN PREFECTURE		
08.06. 2023		
PIECE JOINTE		
2		
PUBLIE LE		
09.06.2023		

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire par le
président, compte tenu de la
réception en
Préfecture le 08.06.2023 et de
la publication le 09.06.2023

Fait et délibéré à Bellegarde, le 24 mai 2023

La secrétaire de séance :
GARCIA Elisabeth

Le Président,
Juan MARTINEZ

